

- 6 **Budgets des cégeps** : À quand un réinvestissement ?
- 8 **Compressions et dérives autoritaires** : La mobilisation annonce ses fruits
- 10 **Moyens de pression** : Appel à la grève sociale
- 12 **États généraux de l'enseignement pour la transition écologique et sociale** : Transformations en cours
- 13 **Questions-réponses sur la grève sociale** : Un avant-goût
- 16 **Salaires** : Le mécanisme de protection contre l'inflation va-t-il s'appliquer ?

VIE SYNDICALE

Pas de blues pour les carrés bleus

Par JULIE CLOUTIER

Enseignante en philosophie et présidente du SPECA



MIDI-CAUSERIE DU 5 FÉVRIER



Labor Notes

Labor Notes est une organisation dont les activités ont débuté en 1979, sous forme de journal syndical mensuel distribué un peu partout aux États-Unis. Dans ce journal, on présentait l'actualité syndicale, les conflits et les grèves et on partageait des techniques de mobilisation et d'action, en s'assurant de donner directement la parole aux membres. Au fil des ans, cette organisation est devenue un solide réseau en Amérique du Nord et a mis en commun des techniques de mobilisation novatrices. En plus du journal, l'organisation a également publié des livres et des formations.

Le midi-causerie du 5 février dernier nous a permis d'échanger à propos du syndicalisme de transformation sociale avec Alain Savard, conseiller syndical à la CSN et docteur en sciences politiques. La présentation reposait sur le livre *Organiser, mobiliser, gagner*, une adaptation des expériences et formations de Labor Notes (voir encadré), plus particulièrement de la formation intitulée *Secrets of a Successful Organizer*. Le livre d'Alain Savard n'est pas qu'une simple traduction de la formation de Labor Notes, puisqu'on y retrouve des exemples concrets de luttes syndicales québécoises, de même que des références au cadre légal québécois. Certains éléments de la perspective de mobilisation syndicale de [Jane McAlevey](#) ont également été intégrés à l'ouvrage.

De la présentation d'Alain Savard et des échanges qui l'ont suivie, on peut retenir notamment les idées suivantes :

- Les travailleuses et travailleurs sont les moteurs de l'action syndicale.
- La base de la mobilisation, c'est d'aller vers les gens : prendre le temps de leur parler, mais d'abord et avant tout, de les écouter afin de bien cerner les enjeux qui les préoccupent.
- C'est à partir de ces enjeux qu'il est possible de mobiliser plus largement les membres. En d'autres mots, il faut collectiviser les enjeux.
- Les actions collectives ne doivent pas se limiter aux périodes de négociations. Il faut bâtir des campagnes de mobilisation sur les enjeux qui comptent pour le milieu de travail.
- En identifiant efficacement les forces et les intérêts de chacun·e (milittance, organisation ou leadership), on favorise l'implication des personnes.
- Il est important de faire connaître largement les gains obtenus lors de nos luttes, tant nationales que locales.
- L'opinion publique compte, mais il faut en relativiser l'importance : elle n'est pas toujours nécessaire à l'obtention de gains.
- Au-delà des enjeux de notre milieu de travail, il faut aussi négocier pour le bien commun (éducation, environnement, logiciels libres, etc.).

Les suites

- Organiser un cercle de lecture d'*Organiser, mobiliser, gagner* : l'invitation suivra sous peu !
- Inclure des ateliers liés à la mobilisation lors de la Journée de réflexion syndicale du 5 juin prochain (voir encadré). Il pourrait s'agir par exemple d'un atelier ou d'une formation de mobilisation, ou encore d'une discussion sur les revendications politiques pour les prochaines négos.

Journée de réflexion syndicale

La Journée de réflexion syndicale du SPECA, qui a lieu tous les deux ans, se tiendra le **5 juin** prochain, tout juste avant le souper syndical de fin d'année. Cette journée se veut un temps d'arrêt pour réfléchir à divers enjeux qui touchent le corps enseignant et une occasion pour nous préparer à nos actions syndicales à venir. Par exemple, lors des deux dernières éditions, divers enjeux ont été abordés, tels que l'autonomie professionnelle, les moyens de pression, l'environnement, la vie syndicale, l'intelligence artificielle, le bilan des négociations, etc. Bref, les possibilités sont nombreuses, et le mandat du comité organisateur sera notamment de choisir les sujets d'ateliers et de conférences. Vous avez envie de joindre le comité? **Écrivez-nous** pour signifier votre intérêt!

Photo: Julie Cloutier



AG DU 12 FÉVRIER

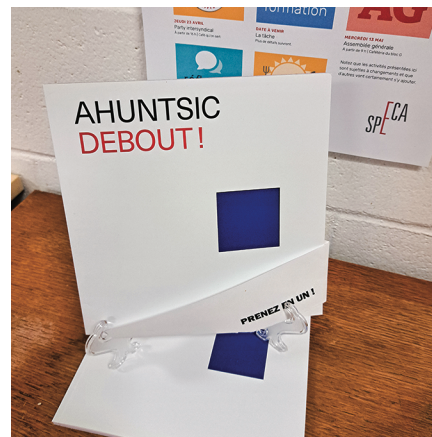
Afin de favoriser la présence et la participation du plus grand nombre à l'assemblée générale du 12 février, plusieurs SPECA-Mobiles ont été organisées durant les deux semaines précédant l'AG, et il semble que ces tournées ont porté fruit! C'est en effet à 14 h 16 que l'assemblée a été ouverte, avec en prime les voix de la chorale !Chante Ahuntsic! Merci aux personnes déléguées qui se sont portées volontaires pour les SPECA-Mobiles! On poursuit sur cette lancée, et le 2 avril, on vise une ouverture de l'assemblée à 14 h 15. C'est un rendez-vous!

LANCEMENT ET DISTRIBUTION DU LIVRET INTERSYNDICAL LES 12 ET 19 FÉVRIER

Photo: Kim Riverin



C'est dans une ambiance bleutée de circonstances qu'a eu lieu le lancement le livret intersyndical *Ahuntsic DEBOUT !*, tout de suite après l'AG du 12 février. Cette publication est issue des organisations syndicales et de l'association étudiante du Collège, qui ont senti le besoin de mettre en lumière différents effets des compressions et restrictions budgétaires sur l'établissement, les personnes qui y travaillent et celles qui y étudient, mais aussi d'inscrire ces enjeux dans la perspective plus large d'une riposte solidaire. Loin de constituer un portrait exhaustif et méthodique de la situation, cette publication rassemble les contributions proposées par les membres à la suite d'un appel à tous et à toutes diffusé en décembre.



Photos: Héroïse Moysan-Lapointe



Une semaine après le lancement, une délégation s'est chargée de distribuer ce qu'il restait du tirage limité de 250 copies dans l'ensemble du Collège. Des exemplaires ont également été remis à la FNEEQ et au CCMM-CSN.

FORMATION SUR LES DÉPARTEMENTS DU 19 FÉVRIER

Le 19 février dernier, plusieurs d'entre nous avons assisté à la formation sur les départements de la FNEEQ, formation donnée par Jordane Saumure, conseillère syndicale et Lyne Beaumier, militante libérée au Comité national de rencontre pour le regroupement cégep de la FNEEQ. Le contenu de la formation découlait en bonne partie du document de la FNEEQ [Un regard sur les départements](#). Le diaporama de présentation, qui comprend plusieurs références utiles, a été rendu disponible par la suite aux personnes participantes, de même qu'aux personnes responsables de la coordination départementale (RCD).

D'entrée de jeu, on a été invité à se poser un certain nombre de questions afin d'effectuer un « bilan de santé de notre département » (voir encadré ci-contre).

Photo : Julie Cloutier



Quelques éléments à retenir

Une partie importante de la formation sur les départements portait sur l'autonomie individuelle et collective. L'assemblée départementale est le lieu où se prennent les décisions, et ce sont ces dernières qui viendront baliser l'autonomie individuelle, en tâchant autant que possible de préserver et de favoriser la diversité pédagogique. Mais comment trouver l'équilibre entre les deux autonomies? Jusqu'où peut aller la liberté individuelle? À ces questions, il n'est pas possible d'apporter des réponses claires et nettes, puisque les réalités varient en fonction des particularités propres aux disciplines et aux programmes. C'est par la délibération entre les membres du département que l'équilibre peut être atteint, d'où l'importance d'avoir de bonnes règles de régie interne et des processus clairs.

Votre département est-il en santé ?

1. La collégialité est-elle un concept bien compris et bien intégré dans votre département?
2. L'implication de chacun des membres est-elle équitable?
3. En réunion, le droit de parole est-il bien respecté? Chacun a-t-il l'occasion de donner son avis s'il le souhaite? Des membres sont-ils tenus à l'écart de certaines décisions?
4. Y a-t-il un mécanisme prévu en cas de conflit entre deux membres?
5. Est-ce que tout le monde peut trouver une certaine satisfaction avec la tâche qui lui est donnée, même les nouveaux membres?
6. Qu'est-ce qui favorise une bonne intégration des nouveaux membres au département?
7. Quel est le meilleur plan d'action pour les nouvelles enseignantes ou les nouveaux enseignants en difficulté?

Dans un contexte de collégialité, la distinction entre les rôles et responsabilités de chacun est importante : ces différents rôles et responsabilités des enseignant-es, du département et de la personne RCD nous ont été présentés. La personne RCD, paire parmi les pair-es, représente son département et porte les décisions qui sont prises par l'assemblée départementale.

Il a également été question du partage du travail collectif entre les collègues, en bonne partie organisé en comités départementaux. On peut envisager le partage de ces responsabilités de différentes manières (système de pointage pour les comités, alternance, tableau des tâches, etc.), mais, dans tous les cas, il importe de trouver une façon de faire qui soit la plus équitable possible.

Bref, notre autonomie, tant individuelle que collective, vient avec des responsabilités que chaque département, conformément à la convention collective, doit répartir entre ses membres. S'il est vrai que l'exercice peut parfois être ardu, puisqu'il faut le plus possible tendre vers des décisions consensuelles, il faut bien reconnaître que nous avons de la chance, au collégial, de bénéficier de cette autonomie.

BUDGETS DES CÉGEPS

À quand un réinvestissement?

Par HÉLOÏSE MOYSAN-LAPOINTE

Enseignante en philosophie et conseillère au SPECA

Pas de bonnes nouvelles en vue selon la Fédération des cégeps

Alors que les compressions plombent encore les activités des cégeps pour l'année 2025-2026, la dernière mise à jour économique laisse entrevoir un portrait encore plus sombre pour 2026-2027. Dans le cadre des consultations prébudgétaires, la [Fédération des cégeps](#) réclamait un réinvestissement de 75 M\$ en fonctionnement et de 950 M\$ en investissements (pour les infrastructures)¹. Or, selon Marie Montpetit, présidente de la Fédération des cégeps, [le manque à gagner pour les cégeps pourrait doubler pour l'année 2026-2027](#). Ainsi, c'est 175 M\$ qui pourraient s'ajouter aux compressions de 151 M\$ de l'année en cours². Sans pouvoir prédire les impacts exacts de ces compressions sur le Collège Ahuntsic, on doit admettre que le vocabulaire poli des « situations préoccupantes » et des « choix difficiles » est de plus en plus problématique.

Il est donc plus urgent que jamais d'imposer un changement de cap et d'obtenir un réinvestissement significatif à l'occasion du prochain budget.

Planifier à l'ère des compressions : des choix impossibles et des informations changeantes

Les effets les plus visibles des compressions et des restrictions budgétaires qui frappent le secteur public sont, bien sûr, les réductions et les bris de service. Elles ont toutefois de nombreux autres effets pervers.

Cette année, les départements qui doivent prévoir des dépenses en immobilisation en ont fait les frais. Il faut savoir que le cycle de prévision des immobilisations

implique plusieurs étapes importantes. Les départements doivent cibler les besoins, prévoir les achats qui s'imposent et formuler le tout sous forme de demandes priorisées. Cette démarche (et les nombreuses rencontres qu'elle implique) vise à outiller les directions quant aux choix difficiles qui doivent être faits. Cette année, alors que le budget disponible était de l'ordre de 800 000 \$, les demandes cumulaient environ 6 M\$!

Coup de théâtre en novembre : le Collège reçoit une enveloppe supplémentaire pour l'année 2025-2026, mais puisqu'il s'agit de l'année en cours, les sommes doivent être dépensées et les équipements livrés avant le 31 mars 2026. Pour ne pas voir cette somme « retourner à Québec », le Collège décide donc de cibler, en urgence, dans les demandes 2026-2027, les achats qui peuvent être faits rapidement. On procède donc à des achats dans la précipitation, au détriment de certains processus importants sur le plan de la transparence. Les décisions entourant les immobilisations 2026-2027 sont donc sur la glace et devront se prendre après le 31 mars (mais assez tôt pour que les dépenses soient encourues avant le 31 mars 2027!). Il y a d'ailleurs fort à parier qu'avec les contraintes de délais, certains départements verront des achats moins prioritaires être approuvés plutôt que d'autres plus urgents. Sur le plan de la prévisibilité, soulignons qu'il n'est plus possible pour les départements de constituer des réserves pour des dépenses plus importantes, une pratique qui leur permettait de planifier à moyen et long terme.

À force de chercher des solutions à un puzzle impossible, on crée un état d'instabilité, et c'est toute la capacité des équipes à se projeter et à s'organiser à moyen et long terme qui se trouve attaquée. Vivement un réinvestissement! ■

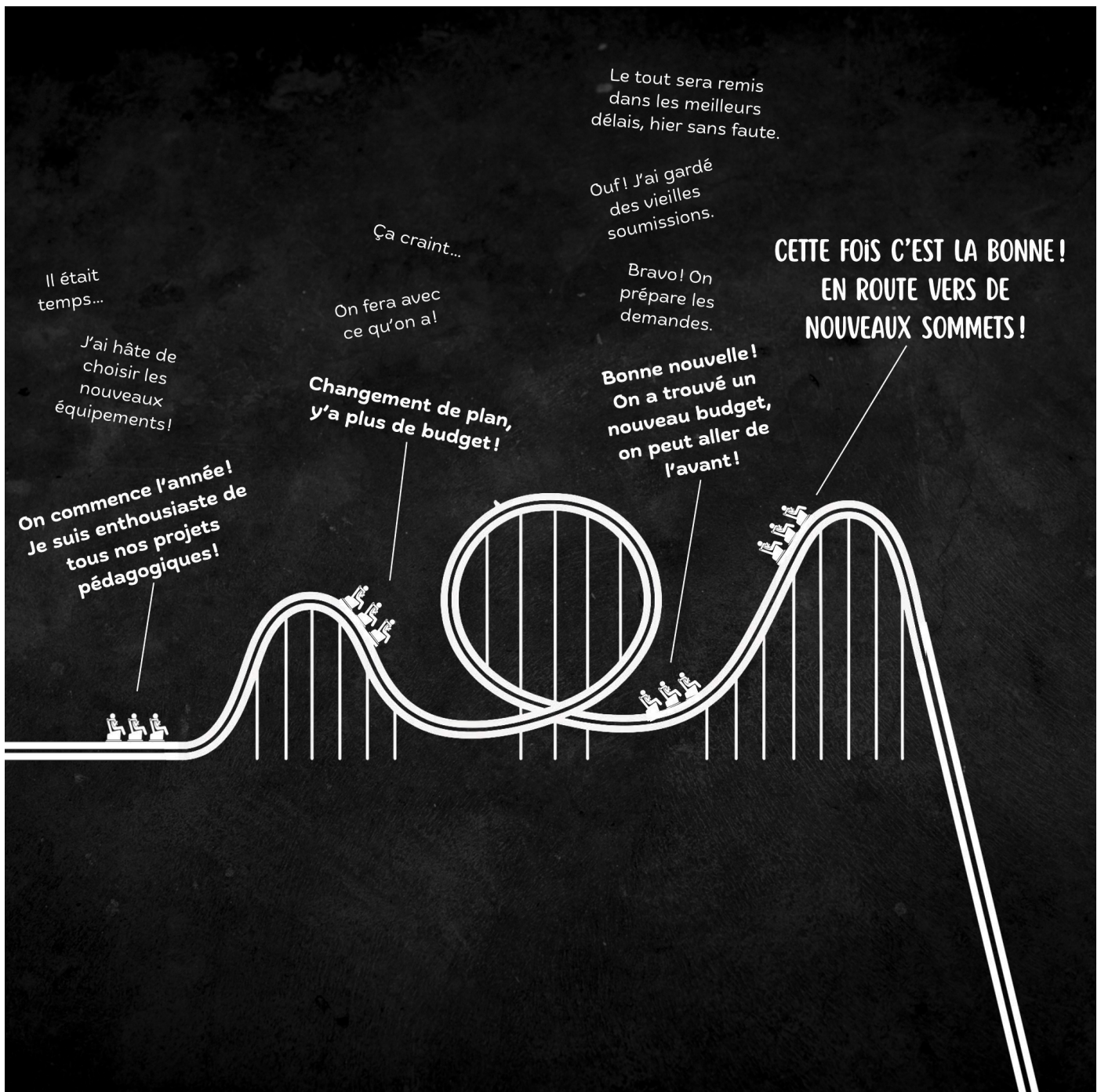
1. Fédération des cégeps, [Investir dans les cégeps : Se donner les moyens de former et d'innover pour la réussite du Québec](#). Mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027, 2025.

2. Fannie Bussièrès McNicoll, [«Le manque à gagner du réseau collégial va doubler, avertit la Fédération des cégeps»](#), *Radio-Canada*, 13 février 2026.

UNE BONNE NOUVELLE, AVEC UN GRAIN DE SEL

Bravo! La bibliothèque retrouvera cette session des heures d'ouverture plus appropriées, et on doit s'en réjouir. Par contre, on a probablement déshabillé Pierre pour habiller Paul. Quels seront les prochains services touchés au nom de l'impossible équilibre budgétaire?

Les hauts et les bas des budgets du Collège



COMPRESSIONS ET DÉRIVES AUTORITAIRES

La mobilisation annonce ses fruits

Par HÉLOÏSE MOYSAN-LAPOINTE

Enseignante en philosophie et conseillère au SPECA

Depuis l'automne, la pression politique sur la CAQ augmente de jour en jour. Devant les effets de plus en plus visibles des compressions austéritaires sur le filet social, de plus en plus de personnes prennent la parole, que ce soit à titre de travailleuses ou de travailleurs, d'utilisatrices et d'utilisateurs des services ou de membres d'une communauté. Les groupes de la société civile se solidarisent aussi, voyant à travers les différents projets de loi un fil conducteur dangereux : diminution des processus de consultation, centralisation administrative et politique, érosion des contre-pouvoirs.

Après avoir atteint une impopularité abyssale, François Legault a annoncé sa démission, considérant ne plus être « l'homme de la situation ». Pourtant, l'enjeu est beaucoup plus large, et c'est la légitimité de l'ensemble de la CAQ qui est profondément ébranlée. Cette dernière pourrait bien évaluer que pour sauver les meubles, il est temps de reculer. On voit d'ailleurs de jour en jour les membres de la CAQ faire des concessions sur certains éléments de leurs projets de loi ou de leurs décisions budgétaires. Retenons la bonne leçon : un tel recul est le résultat direct de la vaste mobilisation et de l'immense pression construite par les syndicats, les réseaux de citoyens et les groupes communautaires. Il faut y voir un signe clair que nos mobilisations peuvent changer le cours des choses.

De petites victoires

JUILLET 2025

Bernard Drainville consent à réinvestir 540 M\$ dans le réseau des écoles primaires et secondaires.

AUTOMNE 2025

En commission parlementaire, Jean Boulet semble faire preuve d'une certaine ouverture sur certaines dispositions de PL3, mais le tout demeure incertain et difficile à cerner.

JANVIER 2026

François Legault démissionne.

FÉVRIER 2026

Christine Fréchette, candidate à la chefferie de la CAQ, remet en question le tracé et le budget d'un éventuel 3^e lien.

Bernard Drainville et Christine Fréchette se montrent ouverts (à différents degrés) à l'intégration d'une « clause grand-père » liée à l'abolition du PEQ.

Simon Jolin Barette se rend (à contre cœur) aux arguments des groupes féministes et pro-choix et annonce son intention de retirer l'article portant sur l'avortement du projet de loi 1.

France-Élaine Duranceau renonce à la fusion forcée de Transplant-Québec et Héma-Québec.

MARS 2026

Christine Fréchette s'engage à réinvestir les 13 M\$ du programme *La culture à l'école*.



Photo: Bernard St-Louis

Délégation Ahuntsic DEBOUT! lors de la manifestation intersyndicale Dans la rue pour le Québec du 29 novembre 2025.

Ces concessions de la CAQ sont bien sûr totalement insuffisantes. Nous croyons que dans le contexte d'élections imminentes, la CAQ doit reconnaître qu'elle n'a plus la légitimité de porter des décisions qui transforment radicalement le filet social et le cadre politique et juridique du Québec. Ainsi, lors de son assemblée générale du 12 février, le SPECA a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Considérant le plan d'action de la campagne AHUNTSIC DEBOUT! adopté en assemblée générale le 27 novembre dernier;

Considérant l'état de crise des services publics, aggravé par les compressions et les restrictions budgétaires de la dernière année;

Considérant les attaques sans précédents du gouvernement vis-à-vis des contre-pouvoirs au sein de la société, dont les syndicats;

Considérant l'entêtement idéologique de la CAQ sur ces enjeux, malgré sa perte de légitimité et d'appui populaire;

Il est proposé :

Que le SPECA exige du gouvernement en place :

- L'abandon des projets de lois autoritaires, liberticides et antisyndicales actuellement à l'étude, notamment PL1 et PL3, et le retrait de la loi 14;
- Un réinvestissement massif dans le filet social, incluant, dès ce printemps, la levée des restrictions budgétaires pour les collègues et un réinvestissement qui annule l'effet des compressions de la dernière année en vue de l'année scolaire 26-27.

Que le SPECA demande aux autres partis politiques québécois :

- De s'engager à retirer les projets de loi autoritaires, liberticides et antisyndicaux, et à réinvestir massivement dans le filet social québécois dès le début d'un nouveau mandat;
- D'appuyer le mouvement syndical et populaire dans sa lutte pour la justice sociale.

Qu'à défaut d'actions significatives en ce sens de la part du gouvernement dès ce printemps, le SPECA consulte ses membres sur l'exercice d'une grève sociale le 1^{er} mai.

À l'agenda

26 MARS

Midi-causerie intersyndical sur les dérives autoritaires

Animé par Alexandre Petitclerc, président de la Ligue des droits et libertés, ce midi-causerie à la grande salle de l'ICI vous permettra de mieux comprendre dans quel contexte s'inscrit l'hyperactivité législative de la CAQ, qui, après avoir imposé la loi 14 sous bâillon, a multiplié les projets de loi limitant la capacité des associations, organismes et syndicats à exercer efficacement leur rôle. [Inscrivez-vous!](#)

27 MARS

Manifestation de la CRUES contre l'austérité

Pour clôturer la semaine d'action, de mobilisation et de grève du 23 au 27 mars 2026, la CRUES [NDLR : Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale] vous invite à une manifestation **le vendredi 27 mars à 13 h au Square Dorchester**.

La CRUES appelle à cette manifestation en opposition à l'austérité et réclame un réinvestissement massif en enseignement post-secondaire pour mettre en place une éducation libre de qualité et accessible.

(Tiré du [site web de la CRUES](#))

Comme enseignant·es, c'est une occasion de manifester solidairement pour le droit à l'éducation.

27 ET 28 MARS

Camp de formation politique du Conseil Central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN)

Ce [camp](#) s'adresse aux militant·es désirant parfaire leurs connaissances politiques, et développer leur sens stratégique. C'est l'endroit pour vous outiller quant à l'analyse des enjeux sociopolitiques, l'influence qu'on peut exercer sur les politiques publiques et la mobilisation des membres. [Inscrivez-vous!](#)

12 AVRIL

Congrès de la CAQ à Drummondville

Le 12 avril prochain, la CAQ procédera à la nomination de son nouveau chef. Dans le cadre de la campagne *Faire front*, la CSN se propose, avec ses alliés, d'aller accueillir les congressistes en grand nombre! Les détails sont encore à venir, mais réservez votre journée pour former un contingent *Ahuntsic DEBOUT!*

MOYENS DE PRESSION

Appel à la grève sociale

Par JEANNE REYNOLDS

Enseignante en sciences sociales (sociologie)

Il y a de cela exactement un an, je signalais dans ces pages un appel à s'opposer au projet de loi n° 89 (maintenant loi 14) dont les implications laissaient présager de graves reculs pour le mouvement syndical. J'étais loin de m'imaginer qu'un an plus tard, le gouvernement aurait mené aussi loin sa fronde envers celles et ceux qui osent lui tenir tête, menaçant notre écosystème démocratique.

Ce gouvernement en fin de règne semble en effet orchestrer sa sortie en piétinant toute institution susceptible de le tenir en laisse. « Au nord du monde nous pensions être à l'abri³ », mais force est de constater que ce sont bien des relents autoritaires qui se font sentir jusqu'ici.

Hyperactivité législative : rendre les contre-pouvoirs institutionnels ineffectifs

Le gouvernement semble avoir été pris d'une frénésie législative depuis l'annonce du projet de loi n° 89 visant à restreindre le droit de grève en déposant pas moins d'une dizaine de projets de loi attaquant les garde-fous démocratiques, à commencer par le mouvement syndical.

Notre parole est-elle dangereuse pour ceux qui nous gouvernent? C'est ce que laisse croire le projet de loi n° 3 par lequel le gouvernement s'immisce dans la démocratie syndicale pour tenter de substituer à notre logique délibérative sa logique référendaire. Moins de débats, ça paie pour le statut quo! La distinction de cotisations dites « facultatives » promulguée par ce projet de loi vise également à dépolitiser le mouvement syndical en recentrant ses activités sur la stricte négociation de conventions collectives, comme si le travail n'était pas traversé par des enjeux sociaux plus larges sur lesquels nous ne pourrions avoir voix au chapitre.

Le projet de loi n° 1 – *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec* poursuit le musellement des voix dissidentes en restreignant entre autres la capacité de la société civile de contester la validité constitutionnelle de certaines lois. Comme le souligne par ailleurs la Ligue des droits et libertés, les syndicats ne sont pas à l'abri éventuel de ce « verrou constitutionnel » comme le suggère déjà une disposition du projet de loi⁴. En cherchant à centraliser les pouvoirs entre les mains de l'Assemblée nationale pour mieux se soustraire aux chartes des droits canadienne et québécoise, l'État se donnerait également les moyens de bafouer en toute légalité les droits des groupes minoritaires. Alors que l'on assiste depuis quelques années à la normalisation de discours racistes et xénophobes, notamment au sein de la classe politique, tout porte à croire que cette *Loi constitutionnelle* alimentera cette dérive. Il faut dire que le gouvernement s'en donne déjà à cœur joie : abolition du PEQ, élargissement de l'interdiction du port de signes religieux aux éducatrices à la petite enfance et en service de garde, droit de fouiller sans mandat des manifestant.es, en sont quelques exemples.

Le projet de loi n° 5 ne nous laisse quant à lui plus d'illusions sur les orientations gouvernementales en matière environnementale, alors que le ministre des Finances s'accorde le droit de donner des passe-droits aux projets économiques qu'il juge stratégiques. Pourquoi se formaliser d'un BAPE? Les cas de Stalex et Northvolt témoignent du même coup du peu d'égard que ce gouvernement porte à nos institutions démocratiques.

Enfin, pour en rajouter, le secteur public est pris à la gorge depuis deux ans par un programme austéritaire qui, en plus de contribuer à la surcharge de travail et à l'épuisement de nombreuses personnes, vide de sens en partie notre travail. Rappelons que le réseau collégial fait actuellement face à des compressions budgétaires historiques qui auront des effets dévastateurs sur le droit à une éducation de qualité, accessible, libre et émancipatrice.

3. Gaston Miron, « La route que nous suivons », *L'homme rapaillé*, Éditions Gallimard, 1999, p. 53-54.

4. Ligue des droits et libertés, *Projet de loi 1 : Une menace à la démocratie, à l'État de droit et aux droits humains*, 22 novembre 2025.

Faut-il voir dans cette hyperactivité législative une stratégie réfléchie ou une course contre la montre d'un parti se sachant au bord du gouffre? Qu'importe, elle a pour effet de nous maintenir à bout de souffle et de nous raccrocher à des semblants de victoire lorsque des dispositions impopulaires sont abandonnées, nous arrachant un consentement tacite à notre propre destruction.

De la nécessité de résister

La dernière année a vu se multiplier les actions pour dénoncer ces mesures antisociales, autoritaires et liberticides. Le 29 novembre, nous étions plus de 50 000 dans les rues de Montréal pour scander haut et fort qu'un autre monde est possible. Notre mobilisation locale n'a pas à rougir, nous avons su montrer à maintes reprises qu'Ahuntsic se tenait «debout» contre ces attaques.

À la veille d'un changement de gouvernement, que faire pour changer le cap? À l'heure actuelle, aucun des partis qui prétendent à prendre le pouvoir ne propose une vision sociale empreinte de la justice, du respect et de l'égalité que nous revendiquons. Il y a fort à parier que le gouvernement qui succédera à celui de la CAQ ne s'embarrassera pas de démanteler les projets de loi caquistes... à moins que cela ne le rende impopulaire. C'est donc dès maintenant que le mouvement syndical doit frapper pour forcer la classe politique à revoir son agenda. Déjà, nous voyons les lignes de parti se fissurer à la CAQ autour du troisième lien et du PEQ dans un contexte surréaliste de course à la chefferie/premier ou première ministre du Québec. La crise de légitimité dans laquelle est plongée ce gouvernement ouvre une fenêtre d'opportunités afin que la société civile s'unisse dans son opposition aux dérives autoritaires et liberticides.

Dès l'annonce du projet de loi n° 89 s'élevaient des voix appelant à des moyens d'action plus combatifs pour repousser la menace, faute de quoi nous essuierions des pertes avant que sa constitutionnalité ne soit déboutée en cours. Déjà nous sommes en mesure de constater les effets dévastateurs de cette loi, qui a été utilisée pour la première fois par un CPE de Roberval le mois dernier, à l'encontre de son syndicat de travailleuses, sous prétexte que leur grève entraverait le bien-être de la population. Bien que le cas soit encore en cours d'évaluation par le Tribunal administratif du travail (TAT), nos appréhensions concernant l'instrumentalisation de la notion de «bien-être» par le gouvernement et le patronat semblent se concrétiser.

Vers la grève sociale

Ahuntsic n'en est pas à sa première expérience de grève politique. Nous avons répondu plus d'une fois présent-es lors de ces grands moments de mobilisation. Déjà, la grogne se fait sentir, alors que nos alliés du communautaire et du mouvement étudiant préparent le terrain en vue du 1^{er} mai en débrayant à la fin du mois de mars. Du côté syndical, des votes de grève sont annoncés dans plusieurs cégeps.

Voter la grève n'est jamais facile, en particulier en dehors du cadre prévu par la loi. Mais face aux bouleversements sociaux qui nous assaillent, nous devons nous questionner sur la responsabilité que nous avons par rapport à notre société. Trop souvent, nous avons l'impression de ne pas avoir de contrôle sur les enjeux qui nous traversent. Le 1^{er} mai est précisément l'occasion d'utiliser le pouvoir que nous avons d'influencer le cours des choses. Solidarité! ■

Grève sociale du SPECA le 1^{er} mai 2015.



QUESTIONS-RÉPONSES SUR LA GRÈVE SOCIALE

Un avant-goût

Dans les prochaines semaines, nous devons nous questionner sur la suite à donner à notre mandat d'AG du 12 février. En guise d'avant-goût, vous trouverez ici deux extraits d'un document de questions et réponses sur la grève sociale, élaboré par un réseau d'enseignant·es mobilisé·es autour de ce projet. Restez à l'affût pour la suite!

Qu'est-ce qu'une grève sociale?

La grève sociale, comme la grève en général, est un arrêt de travail concerté visant à mettre de la pression sur le gouvernement, afin de s'opposer à des politiques jugées injustes et préjudiciables pour la population.

À la différence d'une grève plus conventionnelle, la grève sociale porte sur des revendications dont la portée sociale est plus large que la convention collective. L'idée est en effet de viser l'amélioration des conditions de l'ensemble de la population, ce qui n'exclut pas, par ailleurs, que les conditions de travail en soient également améliorées.

Un tel mouvement de grève engage par le fait même des groupes issus de différents secteurs de la société, tels que des syndicats, des associations étudiantes et des groupes communautaires, unis dans leur conviction qu'une société plus juste est possible.

Quels sont les risques?

Au Québec, le droit de grève est restreint et encadré par le Code du travail. Contrairement à nos camarades européens, nous ne disposons pas d'autant de liberté en ce qui concerne l'exercice de la grève, ce qui explique que nos expériences de grève sociale ou politique soient moins nombreuses.

L'exercice de la grève en cours de convention collective est considéré comme illégal et est susceptible d'être réprimé. Des sanctions peuvent également s'appliquer aux individus et organisations syndicales, allant d'amendes financières au congédiement.

Cela dit, les expériences passées nous prouvent que la force du nombre permet de se protéger de tels risques. En effet, au Québec, nous pouvons recenser au moins quatre mouvements de grève sociale organisés à l'époque moderne : la grève sur le contrôle des prix et des salaires de 1976, la grève contre l'austérité de 2015 et les grèves pour la transition climatique de 2019 et 2022. À notre connaissance, ces mouvements de grève, bien qu'illégaux, n'ont entraîné aucune sanction prévue à la loi, à l'exception du cas du Cégep de Rosemont en 2015⁵. Le rapport de force construit par les grévistes et leur solidarité ont été suffisants pour dissuader l'État et les employeurs de réprimer leur mouvement.

Il est également bien plus courant que l'on croit que des syndicats exercent des grèves illégales de manière spontanée, en particulier dans le secteur privé, pour s'opposer aux décisions injustes de leur employeur. Des mouvements de désobéissance civile massifs comme en 2012, lorsque la population s'est levée contre la loi spéciale du gouvernement libéral, nous rappelle que le spectre de la légalité est surtout une question de rapport de force. Le gouvernement lui-même n'opère pas toujours dans le cadre de la légalité, en particulier lorsqu'il est question du droit de grève. En effet, depuis la reconnaissance du droit de grève au Québec, l'État ne s'est pas empêché de le suspendre et d'ordonner le retour au travail des grévistes par le recours à des lois spéciales plus d'une cinquantaine de fois, alors même que la grève s'exerçait dans un cadre parfaitement légal.

La grève sociale n'est donc pas sans risques, mais c'est précisément pour cette raison que nous devons prendre au sérieux son organisation. ■

5. Six professeur·es avaient subi une suspension de deux semaines avec salaire, puis d'une semaine sans salaire. La FNEEQ-CSN les avait appuyés juridiquement et financièrement, compensant leur perte de salaire. Les professeur·es avaient bénéficié d'un mouvement d'appui dépassant les murs de leur cégep. Il s'agit du seul cas de sanctions recensé dans les mouvements de grève récents.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Transformations en cours

Par KIM RIVERIN

Enseignante en biologie et biotechnologie et vice-présidente aux affaires pédagogiques du SPECA
(en collaboration avec les autres déléguées ahuntsicoises aux États généraux)



Pendant que nos estomacs étaient encore en train de digérer les copieux repas des fêtes, nos têtes elles, rêvaient! En effet, une délégation du Collège Ahuntsic a participé, du 7 au 10 janvier dernier, aux [États généraux de l'enseignement pour la transition écologique et sociale](#) au Collège Montmorency.

Coorganisé par Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC) et par la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), les États généraux avaient pour but de définir des orientations communes et un plan d'action pour un enseignement supérieur à la hauteur des enjeux de la transition socioécologique.

C'est plus de 150 personnes étudiantes, enseignantes et conseillères pédagogiques, qui ont écouté des présentations, assisté à des plénières et à des ateliers de panélistes du Québec, mais aussi d'ailleurs dans le monde. Il a notamment été question des rôles et responsabilités des différents acteurs en enseignement supérieur en ce qui concerne la transition socioécologique, d'écologisation et de démocratisation de la gouvernance éducative, d'écologisation des programmes dans une perspective de justice sociale, d'écologisation des pratiques pédagogiques et enfin, évidemment, du futur plan d'action.

Lors de cet événement, j'étais accompagnée de Marion Beaulieu, enseignante en histoire, de Stéphanie Bourbeau, enseignante en philosophie, de Yebe Astrid Marie Maelys Leby, étudiante en Sciences de la nature, de Myriam Lefebvre, conseillère pédagogique en écologisation et de Marie-Anne Viau, enseignante en agriculture urbaine.



En rafale, voici les coups de cœur des déléguées ahuntsicoises, dans leurs propres mots :

Le coup de ♥ de Kim

Véronique Turcotte, enseignante de chimie au Cégep André-Laurendeau, nous a amené·es à remettre en question le système de notation actuel, notamment la fameuse cote R, en exposant les avantages des pratiques alternatives de notation (PAN)⁶. Ses travaux démontrent que le système actuel peut défavoriser certain·es de nos étudiant·es, car leur apprentissage tout au long de la session ne suit pas nécessairement une droite linéaire. Les PAN donneraient ainsi une note plus fidèle qui témoigne avec davantage de justesse des acquis de nos étudiant·es⁷.

Le coup de ♥ de Marion

À la suite d'une mobilisation étudiante locale qui s'est déployée en 2021, le Cégep John Abbott s'est employé au développement d'une littérature du climat. Menée parallèlement à un ambitieux projet d'écologisation du campus, la démarche vise à ce que «tous les étudiants

de John Abbott [aient] une bonne compréhension des enjeux écologiques et climatiques (EEC) à la fin de leurs études⁸». Cela donne à réfléchir! Comment souhaitons-nous préparer les étudiant·es d'Ahuntsic à relever les inéluctables défis de la transition socio-écologique?

Le coup de ♥ de Maelys

Mon moment préféré durant les États généraux a été lorsque nous nous sommes tous assis dans différentes classes en petits groupes pour discuter et débattre de nos idées. J'ai beaucoup apprécié cet espace d'échange, car chacun pouvait partager son point de vue et écouter celui des autres dans une ambiance très respectueuse et dynamique. À la fin de l'activité, nous avons aussi pris les courriels de chacun afin de continuer à réfléchir et à travailler ensemble sur les idées qui avaient émergé. Nous avons même pu organiser une première rencontre par Zoom par la suite, et l'ambiance était tout aussi excellente. Cela m'a donné l'impression que ce n'était pas seulement une activité ponctuelle, mais le début d'une vraie collaboration.



6. B. Voisard, C. Cormier et F. Arseneault-Hubert, [«Les pratiques alternatives de notation : Pour mieux soutenir les apprentissages et en témoigner»](#), *Pédagogie collégiale*, Hiver 2024, vol. 37, no 27.

7. Caroline Cormier, [«Ce qui devrait compter, c'est le portrait final, pas le trajet parcouru»](#), *Pratiques alternatives de notation*, 1^{er} septembre 2025.

8. Jessica Burpee et Julien Morency Laflamme, *Le parcours vers l'écologisation des programmes au Cégep John Abbott*.

Le coup de ♥ de Myriam

Sonya Peres, responsable des projets éducatifs à Students Organising for Sustainability (SOS-UK), mentionnait que les apprentissages étaient transformés grâce à la collaboration entre les personnes étudiantes et les syndicats des universités. Ainsi, les personnes étudiantes collaboraient à la co-construction des plans de cours afin d'assurer que l'écologisation des cours (approches utilisées et notions transmises) corresponde aux besoins et aux attentes des personnes étudiantes.

Le coup de ♥ de Marie-Anne

Mon véritable coup de cœur a été le jardin et la microforêt Kahnikonri:io du Collège John-Abbott, un laboratoire vivant du territoire qui incarne magnifiquement la rencontre entre décolonisation et écologisation. Oui, il est possible de faire les deux en même temps – et ce projet le démontre avec force.

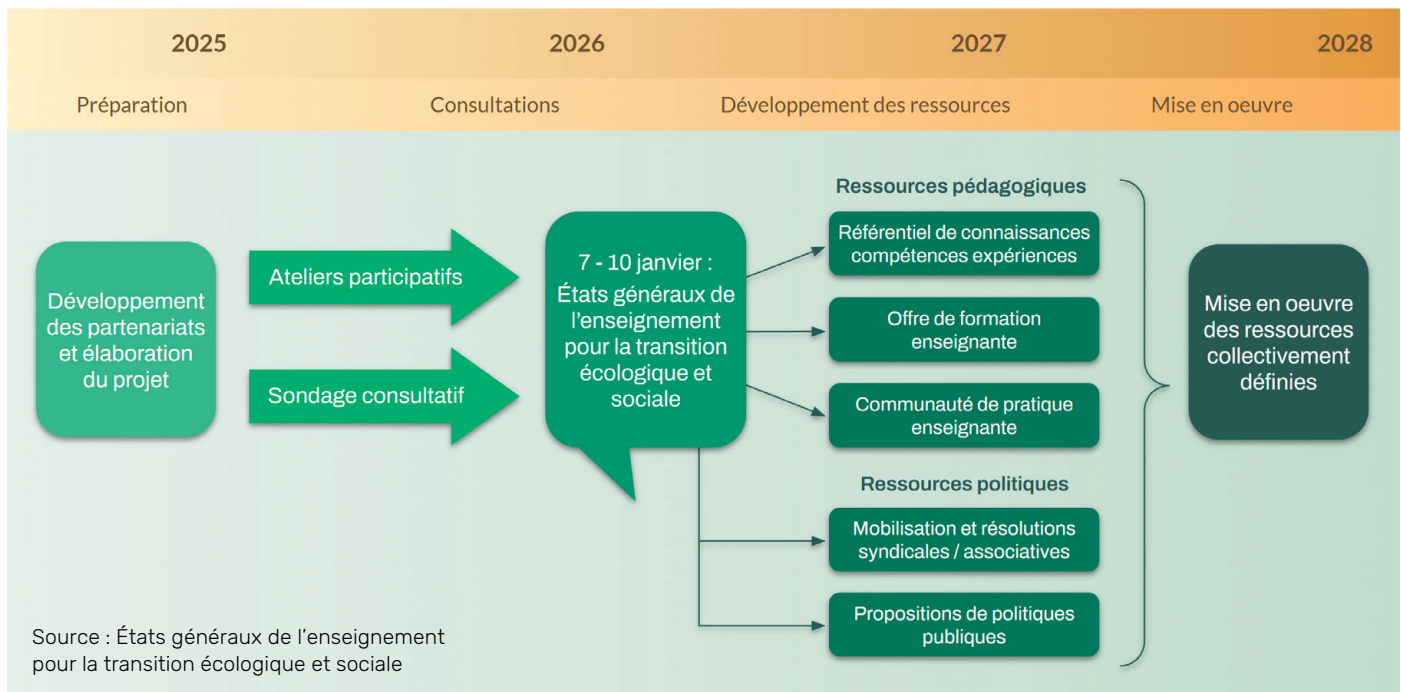
Avec sa classe verte intégrée, pensée pour transformer notre relation aux savoirs et au territoire, Kahnikonri:io propose un apprentissage ancré dans l'action, les liens et la réciprocité. Située face au campus, la microforêt rassemble 14 espèces indigènes et contribue concrètement à la séquestration du carbone, à la réduction des gaz à effet de serre et à l'augmentation de la biodiversité. Le jardin devient aussi un espace de cérémonies et de transmission des savoirs autochtones, co-construit avec les communautés dans une perspective de co-apprentissage. On y mesure autant la

biodiversité que l'impact des aménagements sur la diminution du stress étudiant – une réponse tangible à l'écoanxiété par le pouvoir-agir collectif et le bien-être⁹. Les relations territoire-plantes, plantes-biodiversité et biodiversité-diversité des communautés y prennent tout leur sens. Comme quoi il est possible de décarboner et décoloniser simultanément.

Je suis convaincue que nous pourrions développer un modèle similaire sur notre campus. Nous avons déjà de belles pistes d'action, notamment l'agrandissement de la haie fruitière en face du Collège pour en faire une véritable zone de biodiversité mettant de l'avant les pratiques autochtones. Si un tel projet vous interpelle, je serai ravie d'en discuter davantage avec vous!

À la suite des États généraux, divers groupes de travail poursuivront la réflexion autour du plan d'action en développant des ressources politiques et pédagogiques pour accompagner les personnes enseignantes dans l'écologisation des programmes. Ce soutien sera mis en place par des activités de perfectionnement et par une communauté de pratique.

Au Collège Ahuntsic, une recommandation à saveur environnementale vous sera proposée à notre assemblée générale du 2 avril prochain. Ce sera l'occasion pour nous de passer de la parole aux actes! ■



9. Lindsay P. Galway et Ellen Field, «Climate emotions and anxiety among young people in Canada : A national survey and call to action», *The Journal of Climate Change and Health*, vol. 9, janvier-février 2023, 100204, <https://doi.org/10.1016/j.joclim.2023.100204> et Kim Tekakwitha Martin et Chris Levesque, *Decolonizing our approach to the climate and ecological crisis : the example of the Kahnikonri:io Garden and Microforest land-based living lab*, Collège John Abbott, 2026.

SALAIRES

Le mécanisme de protection contre l'inflation va-t-il s'appliquer?

Par HÉLOÏSE MOYSAN-LAPOINTE

Enseignante en philosophie et conseillère au SPECA

La réponse courte : on ne sait pas, parce que la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) s'annonce proche de notre augmentation salariale de 2,5% prévue au 1^{er} avril. Mais encore?

Comment la majoration fonctionne

L'article 6-4 de notre [convention collective](#) décrit comment nos échelles salariales sont indexées pour la durée de la convention collective. On y apprend en 6-4.05 qu'une augmentation de 2,5% s'appliquera à partir du 1^{er} avril 2026. Toutefois, ce taux pourrait être bonifié grâce à l'application de l'article 6-4.07. Il s'agit du fameux «mécanisme de protection contre l'inflation» obtenu dans le cadre de la dernière négociation. Ce mécanisme permet de majorer l'augmentation prévue pour atteindre jusqu'à 1% de plus¹⁰. Il est calculé en faisant la différence entre [l'IPC calculé par Statistique Canada](#) (tableau 18-10-0004-01) d'avril à mars pour l'année 2024-2025 (157,9) et celui calculé pour 2025-2026 (à venir).

À vos boules de cristal

Reste donc à savoir quel sera l'IPC pour février et mars. En se basant sur la moyenne d'avril à janvier, on obtiendrait une différence de 2,52%. Puisque la différence avec l'augmentation salariale prévue de 2,5% serait inférieure à 0,05%, le mécanisme ne serait pas enclenché. Toutefois, si l'IPC des deux derniers mois ressemble à celui de janvier, la moyenne dépassera le seuil de 0,05%, ce qui mènerait à l'application du mécanisme. Les paris sont ouverts! ■



10. La majoration n'est pas appliquée si la différence est inférieure à 0,05%.